

<https://paroisse-millau-grands-causses.fr/spip.php?article2796>



Le carême

- Vie de la Paroisse - Doyenné -



Date de mise en ligne : jeudi 15 février 2024

Copyright © Doyenné du Pays millavois - Tous droits réservés

Nous voici, depuis ce mercredi, entrés dans le temps liturgique du carême. Ceux qui ont assisté, ce jour-là, à la messe se sont vu imposer les cendres sur le front : ce geste symbolise l'attitude de pénitence et de conversion que nous voulons adopter pendant ces quarante jours qui nous séparent de la fête de Pâques et nous y préparent.

Il est en effet un temps de pénitence demandé par l'Église à ses fidèles, un peu à la manière des quarante jours que Jésus passa au désert à jeûner et à prier et que l'évangéliste saint Marc nous rappelle en cet évangile du dimanche : « En ce temps-là, Jésus venait d'être baptisé (par Jean-le-Baptiste). Aussitôt, l'Esprit le poussa au désert et dans le désert, il resta quarante jours, tenté par Satan. Il vivait parmi les bêtes sauvages et les anges le servaient ».

Notre carême est loin d'être aussi austère que ces quarante jours passés par Jésus au désert. Néanmoins, nous devons en garder l'esprit de conversion, de lutte contre le mal, de compagnonnage avec Jésus et, pourquoi pas, avec les anges.



Jeune carême abstinence

<https://pixabay.com/>

Pour cela, l'Église nous propose trois attitudes traditionnelles depuis les origines, le jeûne, la prière et le partage (l'aumône).

Le temps du jeûne demandé aujourd'hui par l'Église est réduit à peu : les jours du mercredi des cendres et du vendredi saint, à quoi est ajoutée l'abstinence de viande les vendredis. Mais chacun peut faire plus à son gré ! par cette privation de nourriture, nous signifions que nous voulons nous détourner des idoles, c'est-à-dire des faux biens ou, tout simplement, des biens matériels pour nous tourner, nous retourner vers Dieu.

L'autre but du jeûne est le partage. Ce partage, désigné par le mot ancien d'aumône, peut prendre des formes diverses inspirées par la charité. Il est une attitude constante dans l'Église. Le jeûne, pendant le carême, est un acte de l'Église tout entière, c'est-à-dire de chaque chrétien, solidaire de ses frères par les dons qu'il fait et par la destination de ces dons aux hommes qui sont dans le besoin.

Le temps du carême est aussi le moment favorable pour prier davantage avec l'Église : prendre plus de temps pour la prière personnelle et en famille, assister régulièrement à la messe, recevoir le sacrement du pardon, faire des lectures appropriées : évangiles, vie des saints, livres de spiritualité.

Entrons avec courage et avec joie dans ce temps liturgique par lequel nous nous préparons à fêter la résurrection de notre Seigneur, le jour de Pâques.

Pierre Gauthier